



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 AVRIL 2018
--

Le 23 Avril deux mille dix huit, les membres du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Craon, se sont réunis dans les locaux du CIAS DU PAYS DE CRAON « Le 29 », 29, rue de la Libération à CRAON sous la présidence de M. Christophe LANGOUET, Vice-Président.

PRESENTS : Mmes et MM BEDOUEZ Gérard, BILHEUX Noëlle, BREHIN Colette, CHARPENTIER Michelle, CHAUVIN Maxime, COUTARD Jean Luc, DAVID Gisèle, FROGERAIS Thierry, GAUTEUR Franck, GENDRY Sophie, HUET Natacha, JACQUET Bernard, LAURENT Jean Claude, MOREAU Jean Claude, ORY Nathalie, PENE Loïc, PERRAULT Colette, RESTIF Vincent, SAUVE Isabelle, TISON Hervé.

EXCUSES : Mmes et MM BOITEUX Yves-Eric, CHATELLIER Martine, CLAVREUL Yannick, COLAS Paulette, GOHIER Odile, RICARD Viviane, SARCEL Bernadette.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du compte-rendu du 5 Mars 2018**
- **Nomination des membres au CA**
- **Présentation du rapport d'activité**
- **Retour et mise en perspective de la charte de la MSA avec les familles**
- **Résultat d'appel d'offre CHLSOM**
- **Vote de subvention AMAV 2018**
- **Vote de subvention ADMR 2018**
- **Point Séjours**
- **Effacement de dettes**
- **Nouveaux véhicules à disposition du CIAS**
- **Retour sur la lecture de scénario**
- **Semaine de Résidence de Marc Frémont**
- **Retour sur Troc Plante**

Le compte-rendu de la séance du 5 Mars 2018 est approuvé à l'unanimité

NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

7 personnes ont été proposées :

- 1 Courbeville
- 2 Craon
- 1 La Roë
- 1 Méral
- 1 Senonnes
- 1 Saint-Michel de La Roë

Les personnes retenues sont :

- Madame Evelyne GALLONS de Courbeville pour ses connaissances dans l'accompagnement des personnes âgées.
- Monsieur Emmanuel GERBOIN de La Roë pour ses compétences dans le secteur médico-social.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, DECIDE

- De prendre acte de la nomination de Madame Evelyne GALLONS et de Monsieur Emmanuel GERBOIN.

RESULTAT D'APPEL D'OFFRE CHLSOM

Le CHLSOM assure depuis juin 2012 la fourniture des repas pour le portage à domicile au tarif de 6 euros TTC. Depuis le 1^{er} janvier 2014, l'établissement est assujéti à la TVA, et reverse donc depuis cette date 0.32 € par repas en TVA collectée. Le tarif perçu est donc de 5,68€ H.T. par repas depuis le 1^{er} janvier. Après négociation (voir tableaux ci-dessous), Le CHLSOM propose pour un tarif intégrant les évolutions des coûts de production du repas, soit un tarif de 5.95 € H.T. par repas. Ce tarif sera susceptible d'évoluer annuellement selon les indices suivants : Indice des prix à la consommation-Alimentation (Identifiant INSEE n° 001759963) et indice coût horaire du travail révisé-Salaires et charges-Tous salariés-Hébergement, restauration (Identifiant INSEE n°001565519).

Dans tous les cas, l'évolution annuelle ne pourra pas être supérieure à 1.5%.

Nous proposons de conclure un contrat annuel renouvelable par tacite reconduction pouvant être dénoncé par l'une ou l'autre des parties à la date anniversaire du contrat.

PROPOSITION DE TARIFS / HLSOM											
		actuel *	nouveau marché 1								
		2017	2018	2019	2020	2021					
BASE	PU HT	5,69	6,25	6,25	6,25	6,25					
	PU TTC	6,00	6,59	6,59	6,59	6,59					
	15000 repas/an	90 000,00	98 906,25	98 906,25	98 906,25	98 906,25	395 625,00				
	réf 2017 : 12415	74 508,00	81 881,19	81 881,19	81 881,19	81 881,19	327 524,75				
	Augmentation %		9,90				29 492,75	sur 4 ans			
VARIANTE	PU HT	5,69	6,00	6,12	6,24	6,37					
	PU TTC	6,00	6,33	6,46	6,59	6,72					
	15 000 repas/an	90 000,00	94 950,00	96 849,00	98 785,98	100 761,70	391 346,68				
	réf 2017 : 12415	74 490,00	78 586,95	80 158,69	81 761,86	83 397,10	323 904,60				
	Augmentation %		5,5	2,00	2,00	2,00	25 944,60	sur 4 ans			
Tarifs appliqués depuis Juin 2012 / 6 € TTC											
tarifs appliqués avant Juin 2012 (liaison chaude) : 5 € hors charges de conditionnement en barquettes (consommables et temps de travail)											
		actuel *	Nouvelle proposition marché								
		2017	2018	2019	2020	2021	2022				
BASE	PU HT	5,69	6,20	6,20	6,20	6,20	6,20				
	PU TTC	6,00	6,54	6,54	6,54	6,54	6,54				
	15000 repas/an	90 000,00	98 115,00	98 115,00	98 115,00	98 115,00	98 115,00	392 460,00	490 575,00		
	réf 2017 : 12415	74 508,00	81 226,14	81 226,14	81 226,14	81 226,14	81 226,14	324 904,55	406 130,69	406 130,69	
	Augmentation %		9,02					26 872,55	33 590,69	- 413 457,31	
								sur 4 ans	sur 5ans	hypothèse avec un taux d'évolution plafond de 9,1 sur 10 ans	
VARIANTE	PU HT	5,69	5,95	6,04	6,13	6,22	6,32				
	PU TTC	6,00	6,28	6,37	6,47	6,56	6,66				
	15 000 repas/an	90 000,00	94 200,00	95 550,00	97 050,00	98 400,00	99 900,00	385 200,00	485 100,00		
	réf 2017 : 12415	74 490,00	77 966,20	79 083,55	80 325,05	81 442,40	82 683,90	318 817,20	401 501,10	401 501,10	
			4,7	1,43	1,57	1,39	1,52	20 857,20	29 051,10	- 417 888,90	
	Augmentation %							11,00	sur 4 ans	sur 5ans	hypothèse avec un taux d'évolution plafond de 1,5 par an sur sur 10 ans

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, émet un avis favorable à la proposition d'un marché avec CHSOLM, le tarif retenu est de 5.95 € H.T. par repas. Ce tarif sera susceptible d'évoluer annuellement selon les indices suivants : Indice des prix à la consommation-Alimentation (Identifiant INSEE n° 001759963) et indice coût horaire du travail révisé-Salaires et charges-Tous salariés-Hébergement, restauration (Identifiant INSEE n°001565519). L'évolution annuelle ne pourra pas être supérieure à 1.5%. Le contrat sera reconductible annuellement par tacite reconduction. Il pourra être dénoncé par l'une ou l'autre des parties à la date anniversaire du contrat.

SUBVENTION ADMR

En 2017 nous avons versé une subvention de 66940 € pour l'ensemble des associations ADMR du territoire. Il est proposé de versé pour 2018 un acompte de la subvention de 40 164 € pour l'ensemble des associations ADMR du territoire, soit 60 % de la totalité de la somme. Le solde sera versé sur production de justificatifs.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, DECIDE

le versement de l'acompte de 40164 €uros à la fédération départementale de l'ADMR.

RETOUR ET MISE EN PERSPECTIVE DE LA CHARTE DE LA MSA

Le 28 mars, nous avons rencontré les représentants de la MSA du département. Le territoire a été choisi pour plusieurs raisons :

- 1 - La richesse de ses actions en faveur des familles
- 2 - Le taux d'enfants supérieur à la moyenne
- 3 - Le nombre de familles relevant de la MSA (1 famille sur 5)

Il nous est proposé en conséquent d'adhérer à la charte territoriale des familles. Celle-ci implique la mise en œuvre d'un diagnostic partagé. Le projet retenu se doit comme objectif de participer à réduire les inégalités sociales et à développer l'offre sociale.

Le projet s'intègre au plan d'actions de la MSA 2016-2020 couvre la période 2017-2020.

La MSA propose de soutenir l'action par une enveloppe budgétaire.

La problématique inhérente à la mobilité sur notre territoire a été évoquée.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, DECIDE

- d'adhérer à la charte famille de la MSA.

SUBVENTION A VERSER A L'AMAV (Projet d'Animation SEDENTAIRE/ GENS DU VOYAGE)

Le projet d'animation sédentaires/gens du voyage présenté par l'AMAV est prévu de se dérouler du mercredi 29 août au vendredi 31 août 2018, en partenariat avec les services du CIAS, de la Communauté de Communes, de la Ville de Craon et du NPA pour un coût total estimé à 2 256 euros. Le projet en lien avec les enfants de l'accueil de loisirs est sur le thème de la magie et les jeunes.

En 2017, le CIAS a versé une subvention de 800 euros.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, DECIDE

- d'accorder à l'AMAV une subvention de 800 euros.

POINT SUR LES SEJOURS

L'organisation des séjours est une réussite. Cette année, nous avons pris la décision d'évaluer le nombre de demande par séjour et mis en place des critères.

Critères séjours été

- 1 seule inscription par enfant en séjour sur l'été (appliqué via le programme)

Et suivant le nombre d'enfants en liste d'attente par ordre de priorité :

1. Enfant qui a déjà fait le séjour l'année passée pour Kolo Lanta et équitation uniquement
2. Enfant extérieur au territoire

Critères séjour ski

1. Participation des enfants à l'accueil en dehors des séjours de manière régulière : 5 jours depuis 2017 (hors séjour)
2. Mixité sociale : ne pas avoir que des QF haut...
3. Enfant extérieur au territoire

Echéancier / méthode

- Le 15 mars : mise en ligne de la plaquette sur le portail familles
- Le 19 mars : communication plaquette papier via les écoles
- Le 20 mars : fin du paramétrage des séjours côté portail / laisser les séjours ouverts (pas de limite de place mais pas de validation des inscriptions)
- Le 26 mars : envoi mailing familles relance et explication (en donnant les critères)
- Le 30 mars : activation d'un programme sur le portail ne permettant l'inscription qu'à 1 seul séjour
- Le 1^{er} avril : ouverture des inscriptions portail (Voir les AFR pour partager les critères)
- Entre deux si le séjour est complet et s'il y a une liste d'attente importante = envoyer un mail aux familles en bout de liste pour les prévenir
- Le 30 avril : échéance pour les primo-inscriptions et réponses aux familles
- Le 1^{er} mai : Fin de l'application des critères et maintien en ligne des séjours où il reste des places
- Envoi d'un mail aux familles pour relancer les réinscriptions
- Le 3 mai matin : rencontre point inscriptions portail et application des critères le cas échéant

Point inscription séjours au 17 avril 2018

	CAPACITE	RESERVATION	Places disponibles
KOLO LANTA 1	64	61	3
KOLO LANTA 2	48	47	1
ROULOTTE	25	43	-18
PRINCESSES 1	24	46	-22
PRINCESSES 2	18	17	1
AU GALOP	24	21	3
NATUR'O SPORT	24	14	10
A L'AVENTURE	15	12	3
LES PIEDS DANS L'EAU	24	27	-3
SURF SUR LA VAGUE	23	28	-5
TAGADA	26	31	-5
SPORT O VERT	24	26	-2
NOUVELLES EXPERIENCES	18	10	8
SENSATIONS FORTES	16	11	5
	373	394	34
	Place sur liste d'attente		-55

CREANCES IRRECOUVRABLES : EFFACEMENT DE DETTES

Vu l'ordonnance du Tribunal de Laval prononçant l'effacement de dettes, suivant la recommandation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire faite par la Commission de Surendettement des particuliers de la Mayenne au profit de 3 familles pour un montant 296.24 €uros.

La Conseil d'Administration, après avoir délibéré, DECIDE.

- de prendre acte de ces ordonnances et d'éteindre les créances.

NOUVEAUX VEHICULES A DISPOSITION DU CIAS

Afin de répondre aux besoins des usagers du CIAS, l'intercommunalité a mis disposition deux Trafics. Le prix d'achat pour chacun d'entre eux est de 20 000 €uros H.T.

Un troisième véhicule financé par les entreprises locales sera à disposition du CIAS courant Mai.

Un quatrième véhicule, électrique celui-ci sera mis à disposition pour le portage des repas sur la commune de Ballots et les communes environnantes. Le prix d'achat est de 20 500 €uros H.T.

Celui-ci a été financé à hauteur de 5800 €uros dans le cadre du programme Leader et à hauteur de 6000 €uros par le bonus écologique.

QUESTIONS DIVERSES

RETOUR SUR LA LECTURE DE SCENARIOS

Soirée lecture publique proposée le 16 mars à la médiathèque dans le cadre du Festival des 37.

Lecture de 12 scénarios écrits par un groupe de participants des Ateliers d'Echanges accompagné par Martin DU PEUTY, scénariste. Le groupe composé d'une dizaine de participants (au départ) a travaillé à l'écriture de ces textes à la médiathèque de novembre à février (2 à 3 séances par mois), 10 séances de 2h. Au final 12 scénarios ont été écrits (5 personnes différentes).

3 séances d'entraînement à la lecture avec 5 participants supplémentaires.

Un partenariat avec l'E.E.A. pour des virgules musicales.

« Préférences du public », le public a pu faire part de ses courts métrages préférés par l'intermédiaire de bulletin à l'issue de la lecture. Au minimum, 6 courts métrages seront réalisés à partir de ces scénarios.

SEMAINE DE RESIDENCE DE MARC FREMONT

- Accueil de la compagnie Pébroc Théâtre par un repas réalisé par 9 participants pour plus de 20 personnes
- 5 ateliers (2h/2h50) en lien avec la réalisation d'un court métrage qui sera diffusé lors du prochain festival des 37
 - o 12 participants
 - o 1^{er} séance : échange, lecture de textes écrits par Marc Frémont, distribution de rôles
 - o 2^{ième} séance : entraînements aux dialogues, repérage des lieux de tournage (Pré de Liberté) et répétition
 - o 3^{ième} séance : prises de vue
 - o 4^{ième} séance : visionnage des prises de vue, choix des rushes + test sons
 - o 5^{ième} séance : enregistrement de sons et début de montage. Le montage sera à terminer
- 2 ateliers de lecture à voix haute
 - o 10 participants
 - o Echauffement collectif. Ensuite chaque participant est venu lire un texte choisi par Marc. Eclairage proposé par Marc pour faire vivre le texte, lui donner de l'ampleur

>>> Valorisation du travail effectué lors de la soirée de clôture de la résidence :

- Visionnage des premières images du court métrage
- Lecture à voix haute d'une correspondance par 2 participants
- 20 participants sont venus voir cette restitution

Des retours très positifs de la part des participants et de Marc, une semaine intense mais riche en échanges, en terme de relation et d'émotion !

RETOUR SUR LE TROC PLANTE

- Une trentaine de personnes participent à l'organisation de ce temps fort (préparation des gâteaux, montage des barnums, tenue des stands)
- Environ 200 visiteurs (mayennais et départements voisins)
- Partenariat avec le service Espaces Verts de la ville de Craon
- Principe du Troc respecté : beaucoup d'apports par les visiteurs
- Evènement qui permet de faire découvrir l'EDI aux personnes extérieures

COOPERATIVE JEUNESSE DE SERVICE

- Les Coopératives Jeunesse de Services (CJS) permettent aux jeunes de 16 à 18 ans de s'initier, en groupe, à l'entrepreneuriat coopératif. L'absence de financement de la CAF, nous oblige à renoncer au projet en 2018. Il sera reconduit en 2019.